

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero  
**Band:** 2 (1888)  
**Artikel:** Ex-libris  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-746634>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ARMORIALS

## HERALDIQUES

ET

## SIGILLOGRAPHIQUES

PUBLIÉES À NEUCHÂTEL PAR MAURICE GRIPET, HERALDISTE

N<sup>os</sup> 19 et 20.

1888.

Juillet-août.

Ex-Libris.

Plusieurs de nos abonnés ont bien voulu nous prêter des Ex-libris que nous reproduisons aujourd'hui fig. 235 à 238. Ils représentent des Armoiries inédites ou différentes de celles de l'Armorial.

Le N<sup>o</sup> 35 portait la signature de J. h. Dardel; ces armes se rencontrent aussi sur des coupes du Musée. L'Armorial, I<sup>re</sup> édition, indique des coupesaux de sinople; dans la II<sup>e</sup> nous voyons des coupesaux d'argent, c'est une erreur.

Le N<sup>o</sup> 236 appartient à un Othelin-Sivard; ses armes sont inédites.

Mêmes observations pour les N<sup>os</sup> 237-238, armes Ferrin (voir N<sup>o</sup> 2 des Archives) et Boyre, ces dernières écartées des Legoux.

(à suivre.)

### Le Lion de Lucerne.

(Avec une planche hors texte.)

Dans son intéressant ouvrage sur les "Animaux du Blason", M. le Chevalier de Crollalanza parle en ces termes du Lion de Lucerne: "O lion de Gand qui rugissais dans ta cage dorée aux armes de la Commune, ou est donc ta splendeur? Tu n'as pu résister aux chocs des événements pas plus que le lion de Lucerne, ce célèbre "Denkmal" qui rappelle la fidélité suisse ne résistera longtemps à la rouille des temps. Percé d'une lance brisée il expire en couvrant de son corps un bouclier fêlé, défilé qu'il ne peut plus défendre; au bas on lit les noms de ceux qui, pour ne pas faillir à leur serment, tombèrent en combattant vaillamment!"